

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 18 décembre 2024 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Émilie Thuillier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
Mme Alia Hassan-Cournol, Membre du comité exécutif  
M. François Limoges, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
M. Alex Norris, Membre du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Benoit Dagenais, Directeur général  
Mme Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Brigitte Grandmaison, Directrice générale adjointe - Services de proximité  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE24 2031**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 décembre 2024 en y retirant les points 12.001 à 12.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE24 2032**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Techniparc (9032-2454 Québec inc.), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'entretien des terrains sportifs du complexe sportif Claude-Robillard de 2025 à 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 422 789,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20673;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Techniparc (9032-2454 Québec inc.);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1245978009

---

**CE24 2033**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'entente de services de recherche, d'une durée de trois ans, entre la Ville de Montréal et le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'identification d'arthropodes par l'Insectarium de Montréal, pour une somme de 166 100 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de l'Espace pour la vie à affecter ce montant pour la réalisation du projet d'identification d'arthropodes par l'Insectarium de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1245399003

---

**CE24 2034**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal, pour une durée d'une année, renouvelable automatiquement, concernant l'accès direct par le Service de police de la Ville de Montréal à certains renseignements contenus dans le système des dossiers administratifs correctionnels;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer le projet d'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1245326010

---

**CE24 2035**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à la Fondation Héritage Montréal, pour la réalisation de diverses activités de sensibilisation et de diffusion en patrimoine, pour la période 2024-2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1246924001

---

**CE24 2036**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un don de 70 000 \$ à La Société canadienne de la Croix-Rouge afin de contribuer à l'aide humanitaire au Moyen-Orient;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1244834002

---

**CE24 2037**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 64 850 \$ à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour la réalisation du projet « Plan d'affaires et étude de conception pour le Centre d'innovation en technologies propres (CITP) »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1247408002

---

**CE24 2038**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 40 000 \$, pour 2024, à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs pour la 34<sup>e</sup> édition du « Mois de l'histoire des Noirs » prévue en février 2025, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1245970001

---

**CE24 2039**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Écoscéno afin de lui permettre de poursuivre son rôle d'organisme pivot en mutualisation pour le secteur culturel montréalais;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1244742001

---

**CE24 2040**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant total de 90 000 \$ à l'organisme Montréal en Histoires, pour la réalisation de son projet de présentation d'un événement de clôture pour le parcours Cité Mémoire de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement non récurrent de 90 000 \$ en 2024, de compétence locale, en provenance du Service du développement économique vers le Service de la culture, pour le projet dans le cadre de la Stratégie centre-ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1248781006

---

#### **CE24 2041**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ au Carrefour d'innovation bioalimentaire, pour une période allant de 2025 à 2027, pour le démarrage de ses activités et l'accompagnement d'entreprises du secteur bioalimentaire;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1247956005

---

#### **CE24 2042**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ au Refuge Mitsuap Montréal pour la saison hiver 2024-2025, afin de remplacer du matériel nécessaire pour assurer une offre de service de qualité aux personnes en situation d'itinérance;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1245712005

---

**CE24 2043**

Il est

RÉSOLU :

de consentir à l'utilisation et à l'enregistrement des marques de commerce « Tempo » et « Tempo Craft Tonic Water & Design » par l'entreprise G&W Distilling inc.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1246157007

---

**CE24 2044**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect de l'échéancier soumis par l'entrepreneur Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. En effet, plusieurs documents importants n'ont pas été transmis et certains travaux étaient encore non complétés dans plusieurs secteurs du chantier. De plus, l'entrepreneur n'a transmis ni le rapport sur les dommages constatés sur la conduite insérée de 750 mm en PRV, ni les méthodes pour leur correction, et ce, malgré qu'il indique dans son dernier échéancier une réception provisoire le 8 novembre 2022. L'entrepreneur Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. a failli à maintes reprises aux directives liées au maintien de la circulation et au maintien de la propreté du chantier;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la résolution CM23 1053 et au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil municipal sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009), l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. dans le cadre du contrat de réhabilitation de conduites d'eau, d'égout, de planage et revêtement et de trottoir dans la rue Grand Trunk, entre les rues D'Argenson et Wellington (CG21 0041) de l'appel d'offres public 10323 et l'inscrire sur la liste des entreprises à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 18 décembre 2024 pour les motifs exposés au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1244656002

---

**CE24 2045**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter de M. Bertrand Dumont un don de livres pour la bibliothèque du Jardin botanique de Montréal d'une valeur établie par des évaluateurs externes à 3 985 \$;
- 2- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins de l'impôt sur le revenu à M. Bertrand Dumont au montant de 3 985 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1249964002

---

**CE24 2046**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter de Mme Alexandra Le Tirant un don de Phylliidae de la collection Stéphane Le Tirant pour l'Insectarium de Montréal d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 53 214,56 \$;
- 2- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins de l'impôt sur le revenu à Mme Alexandra Le Tirant, au montant de 53 214,56 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1245399002

---

**CE24 2047**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser BIXI Montréal à contracter un financement par voie de dette, en vertu de l'article 4.7 de l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal;
- 2- d'autoriser BIXI Montréal à faire une demande de marge de crédit de 2 500 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1248848024

---

**CE24 2048**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 411,09 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, du 12 au 18 novembre 2024, à Rio de Janeiro, au Brésil, dans le cadre du Sommet des maires Urban 20 (U20);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1240843008

---

**CE24 2049**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 246,56 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, du 25 au 26 novembre 2024, à la Ville de Québec, pour participer à la Table Québec-municipalités (TQM);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1240843009

---

**CE24 2050**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les prévisions budgétaires pour la tenue de l'élection générale du 2 novembre 2025;
- 2- d'approuver les tarifs de rémunération du personnel de l'élection générale de 2025;
- 3- d'autoriser une dépense de 20 500 000 \$, taxes incluses, aux fins de la tenue de cette élection générale;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 000 000 \$ aux fins du remboursement, sous la supervision de la directrice du Service des finances et trésorière de la Ville, des dépenses électorales, tel que prévu dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) (LERM).

Adopté à l'unanimité.

30.008 1249579003

---

**CE24 2051**

Vu la résolution CA24 13 0299 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 2 décembre 2024;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville pour l'année 2025, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Saint-Léonard, de l'aide financière de 484 500 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 », conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.009 1243574012

---

**CE24 2052**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le remboursement de dépenses d'un montant total de 513 370,06 \$, taxes incluses, à l'arrondissement de Lachine, pour les travaux de la firme XO Construction inc. à la Vieille Brasserie de Lachine (CA 19 0304) et de la firme Carrelage de Montréal inc. au Centre communautaire Saint-Pierre, dans le cadre du Programme de protection des immeubles de compétence locale;
- 2- de retourner le montant équivalent au programme décennal d'immobilisations des bâtiments de l'arrondissement de Lachine;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1245412009

---

**CE24 2053**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le remboursement des dépenses d'un montant de 152 330,44 \$, taxes incluses, à l'arrondissement de Lachine, pour la mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe par la firme Groupe Marchand Architecture & Design inc., pour la démarche des Quartiers inclusifs et résilients;
- 2- de retourner le montant équivalent au programme décennal d'immobilisations des bâtiments de l'arrondissement de Lachine;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1245412010

---

**CE24 2054**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire, provenant du Service de la culture, de 272 328 \$ vers l'arrondissement d'Outremont en 2025, pour la réalisation de la programmation culturelle 2024-2025 de la Corporation du Théâtre Outremont, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1249203010

---

**CE24 2055**

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et quitte la séance afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter.

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour au montant de 350 000 \$ en capital, intérêts, frais et taxes d'un recours intenté par 9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD) contre la Ville de Montréal relativement à des contrats pour des services de déneigement des chaussées et trottoirs dans des secteurs délimités des arrondissements de Saint-Léonard et Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- 2- d'autoriser la cheffe de la division du litige contractuel, de la Direction des affaires civiles, du Service des affaires juridiques, à signer tout document pour donner effet au règlement;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1245583006

---

**CE24 2056**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement à l'amiable du recours de la Ville de Montréal entrepris contre Les Consultants S.M. inc. et Compagnie d'assurance Temple, Aviva, Compagnie d'assurance du Canada, Réassurance XL Amérique, Assurance ACE INA et Compagnie d'assurance Everest du Canada, en raison des erreurs et/ou omissions que comportaient les plans et devis préparés par Les Consultants S.M. inc. pour le projet de remplacement de l'autoroute Bonaventure;
- 2- d'autoriser la cheffe de la division du litige contractuel, de la Direction des affaires civiles, du Service des affaires juridiques, à signer tous les documents à cet effet pour la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1249774006

---

**CE24 2057**

Vu la résolution CA24 14 0355 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 3 décembre 2024;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal afin de tenir compte de l'octroi à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension d'une subvention de 267 400 \$ pour 2024-2025 provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais pour le projet « Agent-es pivot », conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, C. c-11.4);

2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1249298006

---

#### **CE24 2058**

Vu la résolution CA24 10 317 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 2 décembre 2024;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le remboursement des dépenses au montant 876 104,30 \$, taxes incluses, à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour la réfection de la toiture de l'aréna Rolland, dans le cadre du Programme de protection des immeubles de compétence locale (maintien d'actifs);
- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1248109003

---

#### **CE24 2059**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance de la répartition de la réduction des effectifs de 101,0 années-personnes pour l'exercice budgétaire 2024 et de 56,0 années-personnes pour l'exercice budgétaire 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1243074026

---

#### **CE24 2060**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de l'organisme Bain Mathieu, enregistré au numéro 1145977584, de 3 h à 8 h le 1<sup>er</sup> mars 2025 dans le cadre de l'événement Luminarium qu'il organisera;
- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de l'organisme Musique Moonshine, enregistré au numéro 1175061721, de 3 h à 6 h, le 16 février 2025 dans le cadre des événements qu'il organisera au Bain Mathieu, situé au 2915, rue Ontario Est;

- 3- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de l'organisme Exposé Noir, enregistré au numéro 1173510497, de 3 h à 8 h, le 2 mars 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organisera au Belvédère du Vieux-Port de Montréal, situé au 2, rue de la Commune Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1248994015

---

#### **CE24 2061**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement PIIA-2022-55-3, adopté le 4 novembre 2024 par le conseil municipal de la Ville de Kirkland;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Kirkland.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1248845007

---

#### **CE24 2062**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la réponse transmise par le greffier adjoint de la Ville, dans les correspondances du 26 septembre 2024 et du 8 novembre 2024, sur la recevabilité d'un projet de pétition, conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1243599008

---

#### **Levée de la séance à 11 h 33**

70.001

---

Les résolutions CE24 2031 à CE24 2062 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Émilie Thuillier  
Présidente du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville